COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL

No 14 -2014 - Séance du 29 septembre 2014 - Orale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Annexe de l'Auberge communale

Le toit de l'annexe de l'Auberge doit être protégé par la pose d'une bâche. En effet, les tuiles sont dangereuses et la charpente n'est plus à l'abri de la pluie.

L'urgence d'une intervention sur l'ensemble de cette grange nous amène à nous repencher sur la réparation du toit ainsi que la création de locaux dont la commune est toujours déficitaire.

Un préavis vous sera proposé au printemps 2015, sachant que, hormis leur aspect visuel discutable, les bâches ont une espérance de vie de deux ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — Le Secrétaire

A. Bovay — J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 29 septembre 2014

M. Gérald Gygli, Municipal délégué
Bureau du Conseil communal (si communication orale)